

les élues

[illegible]

ARP Sélection
présente



SÉLECTION OFFICIELLE
UN CERTAIN REGARD
FESTIVAL DE CANNES 2015

les élues

Un film de
DAVID PABLOS

Durée : 1h46

Sortie le 20 janvier 2016

Distribution

ARP Selection
13, rue Jean Mermoz
75008 Paris
Tel : 01 56 69 26 00
Fax : 01 45 63 83 37

Presse

Michel Burstein
32, bd Saint Germain
75005 Paris
Tel : 01 43 26 26 26
bossanovapr@free.fr
www.bossa-nova.info

www.arpselection.com

www.lecinemaquejaime.com

Synopsis

Sofia, 14 ans, est amoureuse d'Ulises.

A cause de lui, et malgré lui, elle devient la proie d'un réseau de prostitution.

Pour l'en sortir, Ulises devra lui trouver une remplaçante...

Note d'intention

« Il arrive parfois qu'on soit obligé de se débarrasser de notre humanité pour survivre dans un environnement qui nous est imposé.

*A quel point pouvons-nous renier notre empathie ?
A quel point cela peut-il nous affecter ?*

Ce sont les questions auxquelles j'ai voulu répondre. Au-delà des personnages et de leur complexité, je voulais mettre en lumière un problème de société peu souvent abordé : le trafic humain.

J'espère transmettre, à travers cette histoire, des émotions qui peuvent toucher le spectateur. Je veux donner un visage à des faits réels et j'ai tenté de le faire avec respect et intelligence.

Même si le sujet est difficile, j'y ai trouvé de l'amour et de la compassion. Deux bonnes raisons de faire ce film. »

David Pablos

Quelques chiffres

32 milliards de dollars : ce que rapporte la prostitution forcée, chaque année dans le monde.

4 millions de personnes se prostituent annuellement, principalement des femmes et des enfants.

30% des femmes forcées à la prostitution sont mineures.

Le Mexique : 5ème pays en nombre de prostituées dans le monde.

Chine, Inde, Etats-Unis, Philippines sont les quatre pays devançant le Mexique.

Mais le Mexique est le premier pays au monde en nombre de victimes d'enlèvements.

« Face aux crimes, le Mexique cultive le déni de réalité »

Tribune de Genève 03/02/2015

Depuis le début de la « guerre sale » contre le crime organisé, entamée en 2006 sous l'égide de l'ex-président Felipe Calderón, meurtres et enlèvements gangrènent le Mexique. L'affaire des quarante-trois étudiants enlevés dans l'Etat du Guerrero a eu une résonance internationale, mais combien d'autres personnes ont disparu dans le pays, victimes du crime organisé, avec des complicités au sein même de l'Etat ? 8000 ? 12 000 ? 28 000 ? Beaucoup plus ? C'est l'un des nombreux points noirs sur lequel Felipe Calderón dut s'expliquer, lundi et mardi à Genève, devant le comité de l'ONU sur les disparitions forcées.

Pour Ana Lorena Delgadillo Perez, avocate et directrice de l'ONG mexicaine Fundación para la Justicia (Fondation pour la Justice), présente pour l'occasion à Genève, cette absence de chiffres est très symptomatique :

« La non-existence même d'un registre des disparitions illustre le déni de réalité dans lequel se situe l'Etat mexicain. L'absence de méthodologie pour qualifier les plaintes des familles et les types de délit, l'absence de chiffres sur les disparus, l'absence de technologie pour identifier les restes humains - quand on les trouve - font partie d'une stratégie de l'Etat. Il s'agit de ne pas avoir à enquêter et à rendre justice sur des crimes qui engagent sa responsabilité et sont donc condamnables devant la justice internationale ».

21 000 séquestrés en douze mois

Selon la Fundación para la Justicia, les migrants en route pour les Etats-Unis, Mexicains ou originaires de pays voisins d'Amérique centrale, sont les premières victimes du climat d'extrême violence qui sévit dans le territoire. De rares études officielles sont menées à ce sujet. L'une d'elles montre que sur deux périodes de six mois, en 2009 et 2011, 21 000 migrants ont été « séquestrés », victimes de toutes sortes de crimes, extorsion, esclavage, torture, viols, exécutions. C'est dire l'ampleur présumée du phénomène. L'avocate relève :

« Les familles de ceux qui n'ont jamais réapparu se battent pour que des enquêtes soient menées, mais elles n'obtiennent aucune réponse de l'Etat. Et quand ces familles habitent au Guatemala, au Honduras ou au Salvador, autant dire qu'elles n'ont aucune chance de recevoir le moindre soutien officiel. Certains groupes de personnes sont majoritairement exposés à la disparition, notamment les femmes victimes de traites d'êtres humains et les migrants qui traversent le Mexique en transit vers les Etats-Unis. »

Cycle infernal

Il y a très peu d'informations concernant les chiffres du gouvernement. Qu'incluent-ils, d'où viennent-ils, quelle méthode a été utilisée ? Les disparus dont ils dressent la liste ont été séquestrés par le crime organisé, la police ou une combinaison des deux ?

D'autre part, le chiffre officiel représente des personnes pour lesquelles une plainte formelle a été faite devant un ministère public. Hélas, beaucoup de familles de personnes disparues au Mexique n'ont pas déposé de plainte en raison d'un total manque de confiance dans le système pénal et dans les autorités chargées d'enquêter. De nombreuses familles de disparus ont été menacées ou agressées afin qu'elles renoncent à porter plainte.

A ce jour, la justice n'a ouvert que trente-cinq enquêtes pour « disparitions forcées », ce qui est bien loin de correspondre aux plaintes et dénonciations émanant de la société civile. Selon l'avocate : « Le refus de l'Etat de mener des investigations et de sanctionner les coupables encourage encore l'impunité, et donc la violence. C'est un cycle infernal ».

Impunité et manque d'accès à la justice

Selon une enquête et un rapport d'Amnesty International, « dans la majorité des États, beaucoup de familles de victimes ont été empêchées, au moins au début, de porter plainte formellement pour disparition forcée, enlèvement ou privation illégale de liberté lorsqu'elles se sont rendues auprès des autorités pour communiquer la disparition de leur être cher. Selon l'analyse effectuée par un journal national, sur les 26 121 plaintes pour personnes disparues ou non localisées, 40% n'ont jamais vu la moindre enquête pénale démarrer ».

De son côté, selon Human Rights Watch, dans un rapport de 2013, « Il est habituel que les

autorités ne répondent pas de façon adéquate lorsque les victimes, leurs familles ou des témoins dénoncent les privations illégales de liberté. Rares sont les cas où les agents du Ministère Public et les fonctionnaires de la sécurité publique agissent immédiatement pour rechercher la victime ou les responsables. Les téléphones portables des victimes ne sont pas localisés, les mouvements de leurs comptes bancaires ne sont pas contrôlés, les enregistrements des caméras de surveillance ne sont pas obtenus (alors qu'ils sont en général effacés après un certain temps). Il est commun que les agents du Ministère Public et les fonctionnaires de la sécurité publique indiquent de façon erronée aux familles que, en raison de la loi, elles doivent attendre plusieurs jours pour présenter une plainte formelle, et leur conseillent de chercher par elles-mêmes la personne disparue dans les commissariats de police et les bases militaires, ce qui représente un risque pour les familles. Ces retards ou omissions injustifiés provoquent une perte irréversible d'informations qui pourrait avoir sauvé la vie des victimes et aidé à localiser les responsables ».

Le phénomène des disparitions forcées et involontaires auquel fait face le Mexique dans l'actualité constitue une des crises humanitaires les importantes en Amérique latine, dépassant largement le nombre de disparitions engendrées par certaines des dictatures les plus emblématiques du continent, comme celles du Brésil ou du Chili.

David Pablos

Biographie

Après avoir reçu son diplôme du Centre de Formation Cinématographique (CCC) à Mexico, David Pablos a fait un master en réalisation à l'Université Columbia à New York.

En 2008, son court-métrage «The song of the Dead Children» a été présenté dans plusieurs festivals internationaux (Cannes, Mexican Academy Award) et récompensé au festival de San Sebastian.

En 2009, il a été sélectionné pour participer à la Berlinale Talent Campus et son film documentaire « One frontier, all frontiers » a fait l'ouverture du prestigieux Festival du film documentaire d'Amsterdam.

Son premier long métrage « The Life After » a été sélectionné au Festival de Venise en 2013.

Filmographie

- 2013 ***The Life After*** (long métrage)
Sélectionné au festival de Guadalajara et Venise
- 2013 ***Skin*** (court-métrage)
Sélectionné au festival de Sundance
- 2010 ***The writing on the wall*** (court-métrage)
- 2010 ***One frontier, all frontiers*** (documentaire)
Sélectionné au festival du film documentaire d'Amsterdam
- 2008 ***The song of the Dead Children*** (court-métrage)
Sélectionné à Cannes et au Mexican Academy Award
Récompensé au festival de San Sebastian
- 2007 ***El mundo al atardecer*** (court-métrage)

La production

Canana

Canana est une société de production et de distribution mexicaine fondée en 2005 par Diego Luna, Gael García Bernal et Pablo Cruz. La société représente aujourd'hui un vivier créatif en Amérique Latine et de plus en plus aux Etats-Unis.

Canana a produit 20 longs-métrages, dont « Abel » et « Déficit » – les premiers films de Diego Luna et Gael García Bernal.

Manny Films

Manny Films est une société de production cinématographique fondée en 2007 par Philippe Gompel qui inscrit son activité de développement et de production dans une démarche de qualité et de diversité, privilégiant les talents singuliers et le soutien de partenaires financiers solides. Depuis son lancement, Manny Films a collaboré avec de nombreuses chaînes de télévision, distributeurs, soficas, fonds et pays tels que les USA, l'Allemagne, l'Italie, la Grèce, la Suède, l'Argentine, le Brésil, le Mexique. En 2015, « Les Elues » est en Sélection Officielle au Festival de Cannes. En 2014, « El Ardor » est en Sélection Officielle au Festival de Cannes, « Lascars » diffusée sur Canal+ remporte le Prix de la Meilleure Série de l'année dans sa catégorie au Festival de la Fiction TV, et « Les opportunistes », qui remporte le Prix du Meilleur Film aux David Di Donatello (les César italiens) sera choisi pour représenter l'Italie aux Oscars 2015.

Fiche artistique

Sofia	Nancy Talamantes
Ulises	Óscar Torres
Héctor	José Santillán Cabuto
Marta	Leidi Gutiérrez
Marcos	Edward Coward
Perla	Alicia Quiñonez
Eugenia	Raquel Presa

Fiche technique

Réalisateur.....	David Pablos
Scénariste	David Pablos
Sur une idée originale de	Jorge Volpi
Musique	Carlo Ayhlón
Image	Carolina Costa
Décors.....	Daniela Schneider
Montage.....	Miguel Schverdfinger
.....	et Aina Calleja
Son	Alejandro de Icaza
Costumes.....	Elmer Figueroa
Casting.....	Luis Rosales
.....	et Margarita Mandoki
Maquillage	Adam Zoller Duplan
Producteur	Pablo Cruz
Co-producteurs	Philippe Gompel
.....	Birgit Kemner
Producteurs délégués	Marta Nuñez Puerto
.....	Arturo Sampson
.....	Gael García Bernal
.....	Diego Luna
.....	Julián Levin
.....	Walter Von Borstel

Son

5.1



Format

1.85

**Dossier, photos
& film annonce**
téléchargeables sur

www.arpselection.com

www.lecinemaquej aime.com

En vous connectant sur votre **compte ARP**